

Courtemelon, le 13 octobre 2015

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 13/2015

COLZA

Stades : 6 à 8 feuilles (CD 16-18) pour les cultures les plus avancées, qui sont bien développées ; 3 à 4 feuilles (CD 13-14) pour les parties de parcelles qui ont levé tardivement.

Limaces : l'activité des limaces a été généralement modérée ; les attaques ont pu être facilement maîtrisées. La période de risque est maintenant terminée.

Désherbage : les symptômes de phytotoxicité de la clomazone ont gagné en intensité suite aux quelques pluies, mais se sont généralement exprimés de manière plus faible que les dernières années.

Les applications complémentaires à l'aide d'antigraminées spécifiques ont en principe été réalisées où c'était nécessaire. De tels traitements sont encore possibles pour autant que la culture ne fasse pas écran.

Insectes ravageurs : la grosse altise est apparue dans les pièges entre le 7 et le 21 septembre suivant les endroits ; elle est régulièrement capturée depuis, mais son vol est nettement moins important que l'année dernière. La période de sensibilité aux morsures d'altise est maintenant terminée pour toutes les cultures.

Les larves de tenthrèdes n'ont jusqu'ici causé que de faibles dégâts.

Les observations que nous avons réalisées montrent que les larves d'altises ne sont pas encore apparues dans les pétioles des plantes. Comme ces larves peuvent représenter un risque pour la culture, lors d'hivers doux et en cas de forte infestation, nous conseillons de procéder prochainement à un contrôle. Il s'agit de déceler la présence de larves dans les pétioles des feuilles de 10 fois 5 plantes se suivant, récoltées au hasard. Cette opération, qui a l'air délicate à réaliser, est en fait très simple. Les galeries typiques causées par les larves se voient très bien, avec un peu d'attention.

Afin de familiariser les intéressés avec ce contrôle, des visites de cultures seront organisées. Elles seront convoquées par sms.

Le seuil qui est actuellement proposé est de 70 % des plantes avec des larves.

Les premiers charançons du bourgeon terminal sont apparus dans les cultures au début de la semaine dernière. Il n'est cependant pas possible d'estimer actuellement le risque qu'ils représentent. Un insecticide est cependant homologué pour lutter contre ce ravageur : il s'agit de Fury 10 EW, à la dose de 0.1 l/ha. En cas d'intérêt pour une lutte spécifique, nous vous prions de nous contacter.

➔ La lutte contre les ravageurs d'automne est soumise à autorisation par les règles **PER**.

Applications de fongicides-régulateurs : les taches de phoma sont visibles sur les feuilles les plus âgées, depuis une dizaine de jours. Comme cette maladie est principalement maîtrisée par la résistance variétale, l'intérêt d'appliquer un fongicide ayant une action régulatrice sur la croissance est surtout de limiter le risque d'élongation de la tige avant l'hiver (qui peut aussi être évité en ne semant pas trop dense). Il faut cependant remarquer que d'une part, le risque d'élongation est actuellement plus faible que l'année dernière à pareille date et que, d'autre part, les conditions météorologiques annoncées pour ces prochains jours ne sont pas favorables à l'action de ce type de produits.

➔ En cas d'intervention, laissez un témoin.

Mais : **rappel : après la récolte** : bien incorporer les chaumes et autres résidus de récolte par un labour, ce qui permet de lutter contre la pyrale et aussi de limiter le risque d'helminthosporiose, de charbon commun, fréquent cette année et de fusariose (sur le blé qui suit). En cas de semis direct, broyer finement les pailles.

Pois d'automne : la période idéale de mise en place des cultures de pois va de la mi- à la fin octobre (semis à une profondeur de 5 cm). Le désherbage en prélevée est conseillé si l'on redoute des problèmes de graminées (surtout raygrass). Voir la fiche agridea 10.31-32. En cas de risque de mauvais hivernage, il est préférable de désherber au printemps.

Céréales d'automne : les premières cultures semées atteignent le stade 2-3 feuilles.

Densité de semis : elle sera à augmenter légèrement pour les prochains semis. Elle sera ensuite à augmenter encore pour les semis les plus tardifs.

→ Conservez les étiquettes des semences.

Désherbage : les cultures mises en place en septembre, voire début octobre (orge, seigle, triticale) sont à désherber l'automne. → Voir les fiches agridea 2.31, 2.32, 2.33 et 2.35.

Il n'est plus autorisé d'intervenir en prélevée, mais il est possible de traiter en post-levée jusqu'à la fin du mois. Au stade levée à une feuille, il faut éviter toute intervention.

→ Laissez un **témoin herbicide** dans vos cultures (toujours instructif même s'il n'est pas exigés pour les traitements de post-levée en **PER**).

Limaces : contrôlez les cultures dès la levée, notamment les parcelles avec un précédent colza et celles en semis direct, et intervenez si nécessaire à l'aide d'un granulé anti-limaces. N'intervenez pas systématiquement mais soyez vigilants.

Herbages : rumex, campagnols :

Dans les nouvelles prairies, il est encore possible d'intervenir à l'aide de MCPB (dès le stade 3 feuilles trifoliées des trèfles). Si les rumex ont atteint le stade 3 à 5 feuilles (feuilles plus grandes qu'une cuillère à soupe), il est préférable d'ajouter 0.5 à 1 l/ha d'asulame (voir la fiche technique 17.31). Si les températures chutent comme annoncé, il sera préférable de repousser ce type d'intervention.

En prévision de l'hiver, nous recommandons de récolter tout le fourrage qui reste sur pied, que ce soit en fauchant ou en pâturant, afin de favoriser l'action des prédateurs. L'installation de perchoirs pour les rapaces représente aussi une mesure de lutte contre ces rongeurs. Elle est utile dans les endroits dépourvus de perchoirs naturels. Ces perchoirs doivent être assez hauts (au moins 3 m) et stables. Ils doivent être attractifs pour les rapaces en étant pratiques et en leur permettant de surveiller une bonne portion de territoire. Si les conditions le permettent un passage de herse-prairie avant l'hiver permettra d'étaler la terre des taupinières qui auraient repoussé.

Station phytosanitaire cantonale

A

**P.P.
2852 Courtételle**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE